

W/3. HAUTE COUR DE JUSTICE

(360 articles)

Intitulé : HAUTE COUR DE JUSTICE.

Niveau de classement : sous-série de la série W (Juridictions extraordinaires) du cadre de classement.

Dates extrêmes : [1914]-1960.

Importance matérielle : 360 articles (49, 20 m.l.).

Conditions de communicabilité :

Demeurent incommunicables au regard de la loi du 15 juillet 2008 les dossiers des procès des personnages qui ne sont pas décédés depuis 25 ans, en 2008 : 3 W 68, 88-95, 144, 203, 217-234, 238, 249-250, 317, 318.

La sous-série 3 W est microfilmée.

Noms des producteurs : Ministère de la Justice : Haute Cour de Justice.

Histoire des producteurs :

La Haute Cour de Justice fut créée par ordonnance du 18 novembre 1944 pour juger les personnes qui, sous la dénomination de chef de l'État, chef du gouvernement, ministres, secrétaires et sous-secrétaires d'État, commissaires généraux, secrétaires généraux du chef de l'État, du chef du gouvernement et des ministères, résidents généraux, gouverneurs généraux et hauts commissaires, avaient participé à l'activité des gouvernements de l'État français du 17 juin 1940 à août 1944. (Voir *Journal officiel*, 19 novembre 1944, p. 1382-1384). Cette ordonnance fut modifiée par les lois des 27 décembre 1945, 15 septembre 1947, 19 avril 1948, 3 mars 1954 et par l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Les présidents de la Haute Cour de Justice furent successivement : Paul Mongibeaux, Marcel Naegelen, qui ne siégea pas, Louis Noguères, Édouard Depreux, Vincent de Moro-Giafferi, Jacques Fourcade, Jean de Broglie, André Mignot et Jacques Lavigne.

La Haute Cour jugea 106 affaires concernant 108 inculpés entre 1944, – elle siégea pour la première fois le 11 décembre de cette année-là –, puis en 1949, et huit fois entre 1955 et 1960.

Histoire de la conservation :

La commission d'instruction de la Haute Cour se vit contrainte, à peine trois mois après sa création, le 28 février 1945, de constituer auprès d'elle un service d'archives et de documentation, dirigé par Guy Raïssac, conseiller à la cour d'appel de Paris, devenu secrétaire général de la Haute Cour. Ce service se composait notamment de conservateurs d'archives, d'un diplômé de l'École des Sciences politiques et de traducteurs. Le dépouillement effectué par ceux-ci porta sur une masse considérable de documents, dans les fonds français ou allemands les plus divers, Guy Raïssac appréciant ceux qu'il convenait de retenir pour les transmettre aux magistrats instructeurs.

Le siège de la juridiction changea maintes fois au cours de son histoire, et ce fut autant de déménagements d'archives.

Finalement, en avril 1961, les Archives nationales auxquelles étaient destinées les archives de la Haute Cour lorsque celle-ci aurait cessé son activité, accueillirent avec ses dossiers, la seule archiviste restée en poste à l'époque, Nicole Michel-Dansac.

Ainsi donc, dès son origine et tout au long de sa constitution, ce qui devait devenir le fonds de la Haute Cour de Justice, fut confié à des archivistes de métier. Très riche et très bien organisé, il porte évidemment l'empreinte des soins dont il fut toujours entouré.

W/3 est aujourd'hui entièrement microfilmé.

Présentation du contenu :

La sous-série W/3 se compose de pièces générales sur la création de la Haute Cour, son fonctionnement et son personnel (W/3/1 à 27).

Les réquisitoires définitifs, les arrêts et séquestres se rassemblent en un microfilm (W/3/28), tandis que les fichiers de témoins en représentent deux (W/3/29 et 30).

Viennent ensuite, en W/3/31 à 43, les comptes rendus sténographiques des audiences rédigés par le cabinet Bluet. Cependant 46 affaires n'ont pas fait l'objet de comptes rendus : il s'agit en particulier de procès terminés par un non-lieu pour faits de résistance ou pour charges insuffisantes ou de cas où l'action publique s'est éteinte par le décès de l'inculpé. Notons que la sténographie du procès du maréchal Pétain a été publiée au *Journal officiel*. (Voir *Haute Cour de Justice. Compte rendu in extenso des audiences transmis par le Secrétariat général de la Haute Cour de Justice. Procès du maréchal Pétain*, Paris, Imprimerie des Journaux Officiels, 1945, 386 p.).

Les dossiers de procédure (W/3/44 à 346) représentent la partie maîtresse du fonds. Les différentes affaires sont de volume très variable, allant d'un très mince dossier pour Ludovic-Oscar Frossard, quelques jours ministre des Travaux publics et des transmissions, à neuf cartons pour Pierre Laval ou vingt-trois pour le maréchal Pétain.

Le reste de la sous-série se compose en premier lieu des archives dites « de Berlin » : copies de télégrammes échangés entre le ministère des Affaires étrangères du Reich et les services de l'ambassade d'Allemagne à Paris et à Vichy, correspondances et notes émanées des autorités allemandes (W/3/347 à 357). En W/3/358 apparaissent des rapports et interrogatoires de personnalités allemandes, en W/3/359 des pièces éparses et enfin, en W/3/360*, le registre des arrêts et de l'application des peines.

Cet ensemble constitue une source irremplaçable pour l'étude de l'État français en raison de la qualité des inculpés et de l'abondance des archives dépouillées par la Cour, qui sont conservées ici sous forme d'originaux, ou de copies conformes, et proviennent des papiers du chef de l'État, de nombreux ministères, de services français et allemands ainsi que de fonds privés.

Instruments de recherche :

Répertoire numérique détaillé dact., par Marie-Thérèse Chabord, 1982, 11 volumes, 2420 p. dact.

Table-index (noms des inculpés et mots matières correspondant à leur domaine d'activité), par Françoise Adnès, 2008, 14 p. dact.

Sources complémentaires :

Autres parties du même fonds :

334 AP 31 à 48. Comptes rendus sténographiques des audiences de la Haute Cour. Ce sont pratiquement les doubles de ceux conservés ici. Dans de très rares cas, un fascicule absent de 3/W peut exister en 334 AP.

Musée de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), Nanterre :

– Objets et documents reçus ou acquis par le maréchal Pétain tout au long de sa carrière, discours et messages, cadeaux reçus et offerts sous l'État français. (En 1949, la BDIC reçut à titre de dépôt 71 caisses « d'objets ayant appartenu à l'ex-maréchal Pétain, condamné à la confiscation générale de ses biens par arrêt de la Haute Cour de Justice du 15 août 1945 »).

– Fonds du procureur général Mornet, composé pour l'essentiel d'archives publiques datant de son activité à la Haute Cour de Justice. Cote F delta rés. 875.

Archives d'autres producteurs en relation :

Archives nationales (Fontainebleau) :

Archives du cabinet du ministre de la Justice : installation de la Haute Cour, décisions, état des inculpés. 1946-1951. Versement 19950441, article 7.

Correspondance du 1^{er} bureau de la direction des Affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice sur l'activité de la Haute Cour de Justice de sa création à sa suppression. 1944-1956. Versement 19950395, article 24.

Archives nationales (Paris) :

Sous-série BB/18, *passim*. Correspondance du 1^{er} bureau de la direction des Affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice sur les procès en Haute Cour. Voir références dans la table-index de 3/W.

BB/18/7164². Généralités sur la Haute Cour. 1944-1963.

BB/30/1778, dossier 16. Personnel de la Haute Cour, mandats d'arrêts, et pièces sur la publication des débats au *Journal Officiel*. 1945-1948.

BB/30/1889. Textes législatifs relatifs à la Haute Cour. 1944-1955.

Sources complémentaires sur le plan documentaire :

Sous-série AG/2 : papiers du chef de l'État français. 1940-1944.

Les grands fonds des ministères, administrations, secteurs d'activité, dont les différents inculpés étaient responsables.

Sous-série F/7. Ministère de l'Intérieur.

3/AG/4/448. Dossier du général de Gaulle sur la Haute Cour et quelques-uns des accusés (Pétain, Laval, Boisson, Dentz). 1941-1945.

Fonds privés, dont 72 AJ 1921 : fonds du procureur général Mornet ; 72 AJ 1926-1931, 2327 : fonds Bichelonne et Cosmi ; 411 AP : fonds Brinon ; 415 AP : fonds Pétain.

Institut national de l'audiovisuel (INA), Vidéothèque de Paris et agences photographiques.

Sources de la notice :

État général des fonds tome V, p. 168-171.

Introduction à l'inventaire du fonds, rédigée par Marie-Thérèse Chabord.

La Seconde guerre mondiale : guide des sources conservées en France 1939-1945, par Brigitte BLANC, Henry ROUSSO, Chantal de TOURTIER-BONAZZI, Paris, Archives nationales, 1994, 1217 p., index.

Date de la notice : septembre 2008.

Auteur de la notice : Françoise ADNÈS (Marie-Thérèse CHABORD, Chantal de TOURTIER-BONAZZI).

W/3/1 à 43.

Pièces générales.

1. Textes officiels régissant la Haute Cour, débats parlementaires sur la Haute Cour, comptes rendus de travaux, textes concernant l'indignité nationale, l'inéligibilité, l'amnistie, quinze photographies, coupures de presse. 1944-1960.
2. *Étude sur l'organisation et le fonctionnement de la Haute Cour de Justice*, par Guy Raïssac, conseiller à la cour d'appel de Paris, secrétaire général de la Haute Cour et Nicole Michel-Dansac, archiviste paléographe, archiviste de la Haute Cour, 1956, deux exemplaires dactylographiés.
- 3 à 5. Personnel : correspondance, états, fichier, rémunération. 1944-1964.
- 6 et 7. Budget, locaux, matériel. 1945-1962.
- 8 et 9. Enregistrement du courrier. 1944-1964.
- 10 à 19. Archives et documentation : procès-verbaux de saisies de documents ; inventaires d'archives de divers services de Vichy ou d'archives allemandes ; documentation sur les événements de 1940 à 1944 ; dépouillements d'archives de provenances diverses. 1907 et 1940-1972.
- 20 et 21. Correspondance du procureur général et du secrétariat général. 1944-1962.
22. Organisation des sessions : Versailles, 1946-1947, Salle des assises au Palais de Justice de Paris, 1947-1949, palais du Luxembourg. 1955-1960.
23. Les inculpés : listes, motifs d'inculpation, décisions.
- 24 et 25. Dépôt des objets saisis et pièces à conviction, inventaires de scellés.
- 26 et 27. Procès-verbaux des réunions de la commission d'instruction. 1944-1949.
28. Réquisitoires définitifs, 1945-1949 et sans date ; arrêts de la Haute Cour, 1945-1958 ; arrêts de confiscation des biens, 1945-1947 ; séquestres. 1945-1948.
- 29 et 30. Fichiers des inculpés et des témoins.
- 31 à 43. Comptes rendus sténographiques des audiences établis par le cabinet René Bluet, sténographe judiciaire.
 31. Amiraux Abrial et Marquis ; Raphaël Alibert ; Jules Brévié et Armand Annet ; amiral Auphan ; Paul Baudoin.

32. Jacques Benoist-Méchin ; Jean Berthelot.
33. Amiral Bléhaut ; gouverneur général Boisson ; Abel Bonnard ; René Bonnefoy ; René Bousquet ; Yves Bouthillier ; général Bridoux.
34. Fernand de Brinon ; Gaston Bruneton ; Léon Cayla ; Pierre Caziot ; Paul Charbin.
35. François Chasseigne ; Camille Chautemps ; Jacques Chevalier ; Paul Creyssel ; Joseph Darnand ; Louis Darquier de Pellepoix ; Georges Dayras ; Marcel Déat.
36. Général Delmotte ; général Dentz ; amiral Esteva ; Pierre-Étienne Flandin ; Maurice Gabolde ; Robert Gibrat.
37. Jacques Guérard ; Georges Hilaire ; Jean Jardel ; amiral de Laborde ; Hubert Lagardelle ; général Laure.
38. Pierre Laval ; Joseph Lémery ; Antoine Lemoine ; Paul Marion.
39. Adrien Marquet ; André Masson ; Pierre Mathé ; Henri Moysset ; général Noguès.
40. Félix Olivier-Martin ; André Parmentier ; colonel Pascot.
41. Maréchal Pétain.
42. Marcel Peyrouton ; François Piétri ; amiral Robert ; Charles Rochat.
43. Xavier Vallat ; Jean Ybarnegaray.

W/3/44 à 346.

Dossiers de procédure concernant 107 inculpés (ordre alphabétique des inculpés).

Pièces de forme (commissions rogatoires, d'expertise, recherche de témoins...), réquisitoire introductif du procureur général, mandat d'arrêt, mandat de dépôt, pièces réunies par la commission d'instruction, réquisitoire définitif du procureur général, arrêt rendu par la commission d'instruction constituée en chambre d'accusation, documents relatifs à la sanction et à l'exécution de la peine.

W/3/347 à 357.

Archives dites « de Berlin », composées de copies de documents en provenance de Berlin transmis à la commission d'instruction : télégrammes échangés entre le ministère des Affaires étrangères du Reich et les services de l'ambassade d'Allemagne à Paris et à Vichy, envoyés à la Haute Cour en 1947-1948.

W/3/358.

Interrogatoires et rapports de personnalités allemandes. 1944-1947.

W/3/359.

Divers. 1940-1948.

W/3/360.

Registres des arrêts et procès-verbaux des audiences. 1945-1960.